



## Éléments de présentation du transport à la demande de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

### L'ESSENTIEL

TOUQUAN est un nouveau service de transport à la demande, c'est-à-dire avec **réservation obligatoire**. Les réservations sont à effectuer **uniquement par téléphone** via une plateforme régionale unique au **04 8000 7000**.

Le service est ouvert **du lundi au vendredi, de 9h** (heure de prise en charge) **à 17h** (heure de dépose), à l'exclusion des jours fériés.

Chaque usager peut réaliser jusqu'à **20 trajets par mois** (ou 10 allers-retours) au prix de **2€ par trajet**, et ce quelle que soit la distance parcourue.

TOUQUAN est un service proposé par la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin de répondre aux besoins des personnes éloignées des mobilités.

Il s'agit d'un **service de proximité**, qui n'a pas vocation à se substituer à l'offre de transport existante mais à la compléter. Il n'est **pas possible** de se déplacer **avec TOUQUAN si le trajet demandé peut être effectué via une ligne de bus régulière**.

**TOUQUAN sera mis en service le 18 septembre 2023.**

### UN SERVICE OUVERT À TOUS

S'il s'adresse en particulier aux **personnes éloignées de la mobilité** (seniors, personnes en recherche d'emploi, en insertion, ou non motorisées) TOUQUAN est **ouvert à tous**, y compris aux non-résidents de la CCPA.

TOUQUAN est **accessible aux personnes à mobilité réduite**, dès lors qu'elles peuvent se rendre à l'arrêt de prise en charge (à mentionner au moment de la réservation). Une aide à la montée et à la descente du véhicule peut être apportée.

### COÛT DU SERVICE

Le coût d'un trajet est de **2€** par personne, tarif unique, quelle que soit la distance parcourue.

Le paiement se fait au moment de la montée à bord du véhicule, directement **auprès du chauffeur**, en liquide (les usagers sont invités à prévoir la monnaie, dans la mesure du possible).

### UN FONCTIONNEMENT PAR SECTEUR

TOUQUAN est organisé en **4 secteurs** : l'Albarine, Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux. Le service est pensé autour de **bassins de vie**, afin de permettre à chacun de se rendre sur ses lieux de rendez-vous habituels. Les déplacements s'effectuent au sein d'un

même secteur (en dehors de 2 exceptions), entre un point de prise en charge et un point de dépose.

### **Secteur de l'Albarine (32 arrêts de prise en charge)**

Arandas (2 arrêts)  
Argis (1 arrêt)  
Chaley (1 arrêt)  
Cleyzieu (1 arrêt)  
Conand (1 arrêt)  
Nivollet-Montgriffon (2 arrêts)  
Oncieu (1 arrêt)  
Ordonnaz (2 arrêts)  
Saint-Rambert-en-Bugey (14 arrêts)  
Tenay (3 arrêts)  
Torcieu (4 arrêts)

### **Secteur d'Ambérieu-en-Bugey (29 arrêts de prise en charge)**

Ambérieu-en-Bugey (7 arrêts)  
Ambronay (1 arrêt)  
Ambutrix (3 arrêts)  
Bettant (1 arrêt)  
Château-Gaillard (3 arrêts)  
Douvres (3 arrêts)  
L'Abergement-de-Varey (3 arrêts)  
Leyment (2 arrêts)  
Saint-Denis-en-Bugey (4 arrêts)  
Saint-Maurice-de-Rémens (2 arrêts)

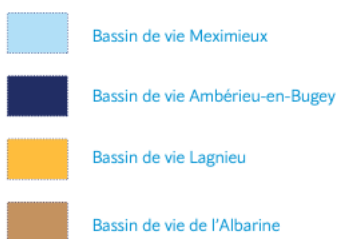
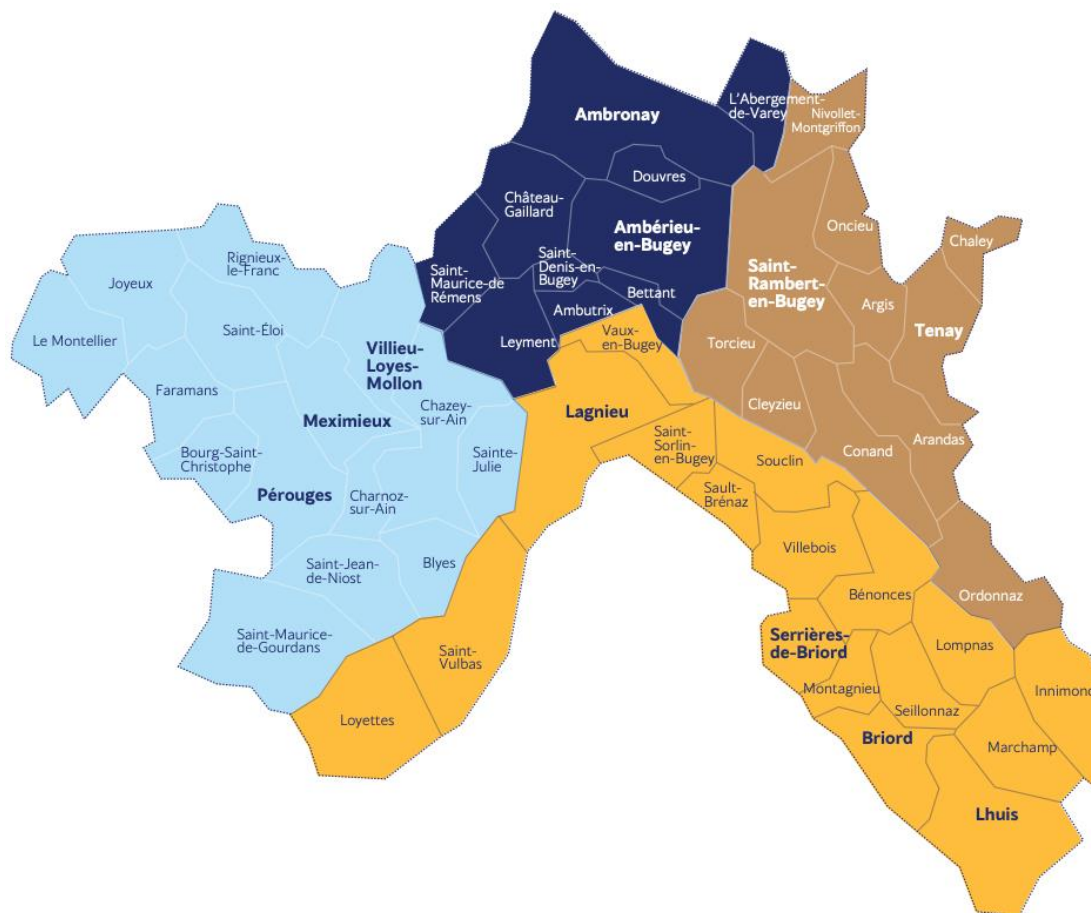
### **Secteur de Lagnieu (46 arrêts de prise en charge)**

Bénonces (3 arrêts)  
Briord (4 arrêts)  
Innimond (1 arrêt)  
Lagnieu (3 arrêts)  
Lhuis (6 arrêts)  
Lompnas (1 arrêt)  
Loyettes (3 arrêts)  
Marchamp (3 arrêts)  
Montagnieu (2 arrêts)  
Saint-Sorlin-en-Bugey (2 arrêts)  
Saint-Vulbas (3 arrêts)  
Sault-Brénaz (2 arrêts)  
Seillonnaz (3 arrêts)  
Serrières-de-Briord (1 arrêt)  
Souclin (3 arrêts)  
Vaux-en-Bugey (3 arrêts)  
Villebois (3 arrêts)

### **Secteur de Meximieux (51 arrêts de prise en charge)**

Blyes (1 arrêt)  
Bourg-Saint-Christophe (4 arrêts)  
Charnoz-sur-Ain (4 arrêts)  
Chazey-sur-Ain (5 arrêts)  
Faramans (3 arrêts)  
Joyeux (1 arrêt)

- Le Montellier (1 arrêt)
- Meximieux (6 arrêts)
- Pérouges (5 arrêts)
- Rignieux-le-Franc (3 arrêts)
- Saint-Éloi (5 arrêts)
- Saint-Jean-de-Niost (3 arrêts)
- Saint-Maurice-de-Gourdans (4 arrêts)
- Sainte-Julie (1 arrêt)
- Villieu-Loyes-Mollon (5 arrêts)



## TRAJETS

Les trajets s'effectuent **entre un point de prise en charge et un point de dépose**. Il n'est pas possible de relier entre eux deux points de prise en charge.

Au moment de la réservation, il est possible de réserver pour un **aller simple** ou pour un **aller-retour**.

TOUQUAN assure le déplacement dès lors qu'au moins une personne est transportée.

Les trajets sont réalisés **au plus court** en fonction des personnes présentes à bord.

En cours de trajet, il n'est **pas possible de changer de destination ni d'effectuer une halte.**

## Points de prise en charge

Pour être au plus proche des besoins, **158 arrêts de prise en charge** ont été positionnés sur l'ensemble du territoire de la CCPA. Chaque commune compte à minima **1 point de prise en charge**.

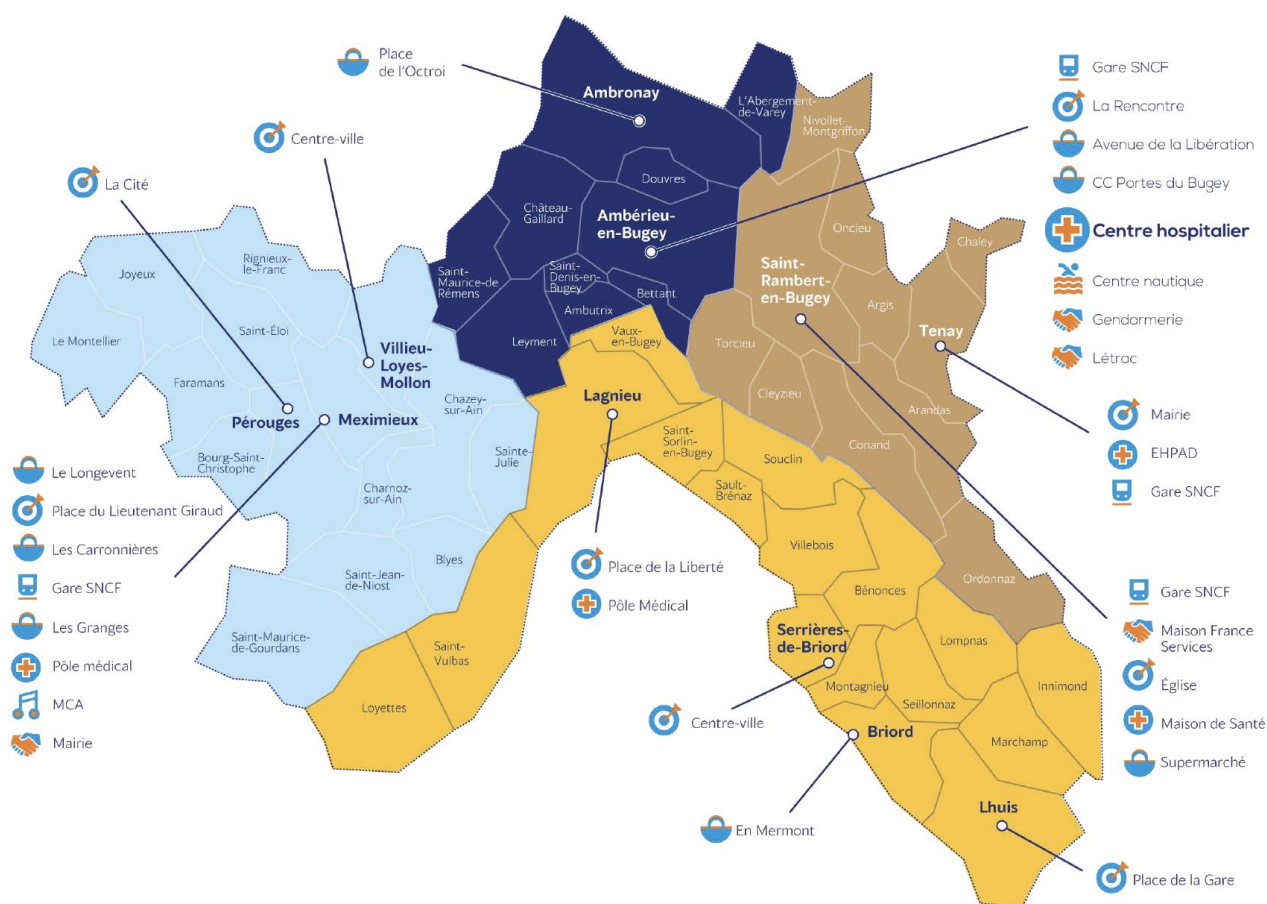
## Points de dépose

Pour l'ensemble du territoire de la CCPA, **32 points de dépose** ont été identifiés, au plus près des habitudes des habitants : centre-ville, commerces, gares, pôles médicaux...

Un point de dépose ne peut être rejoint que depuis un point de prise en charge situé dans le même secteur, en dehors de 2 exceptions :

- Le **centre hospitalier d'Ambérieu-en-Bugey** est accessible quel que soit le secteur de prise en charge ;
- La **maison de santé** et la **gare de Meximieux** sont accessibles depuis les points de prise en charge des secteurs de Meximieux et de Lagnieu.

## Carte des points de dépose



## IDENTIFIER LES ARRÊTS TOUQUAN

Pour repérer facilement les points de prise en charge et de dépose, une **signalétique spécifique, aux couleurs du service**, est déployée sur tout le territoire.

Les arrêts TOUQUAN prennent plusieurs formes :

- Dans certains cas, TOUQUAN prend place au niveau d'**arrêts préexistants** relevant de lignes de bus régulières (régionales, départementales). Les informations dédiées à TOUQUAN sont positionnées dans la vitrine, lorsque l'arrêt dispose d'un abri, ou au niveau du poteau d'arrêt existant ;
- Dans les cas où il n'existait pas d'arrêt de bus auparavant, de **nouveaux poteaux** ont été positionnés ou des **panneaux dédiés** à TOUQUAN ont été intégrés au mobilier urbain.

## RESERVATION

La réservation est **obligatoire** et se fait **par téléphone** via la centrale unique de la Région au **04 8000 7000**, en indiquant les lieux de prise en charge et de dépose et les horaires souhaités.

Les usagers peuvent réserver **au plus tôt 15 jours avant** le trajet prévu et **au plus tard la veille avant 12h** (au plus tard le vendredi 12h pour les déplacements du lundi).

Il est possible de réserver **plusieurs trajets** au cours du même appel. Au moment de la réservation, les usagers peuvent choisir d'effectuer un **aller simple** ou un **aller-retour**.

En cas d'absence de place ou de véhicule disponible pour effectuer le trajet souhaité, des **horaires décalés ou alternatifs** peuvent être proposés.

Après réservation, le trajet est **confirmé à l'usager** par sms ou par appel téléphonique.

## GESTION DES ANNULATIONS

L'usager peut annuler le trajet **jusqu'à 2h au plus tard** avant l'heure de prise en charge.

Au-delà de 3 annulations moins de 2h avant la course ou après 2 non-présentations à l'arrêt sans justificatif, l'usager est **exclu** du service **pendant 3 mois**.

## LES RÉGLES À BORD

### PONCTUALITE

Les passagers doivent se présenter à l'arrêt **5 min avant l'horaire défini**. En cas de retard du passager, le conducteur est autorisé à attendre 5 min supplémentaires ; au-delà de ce délai, le trajet ne peut être effectué.

En cas de décalage de l'horaire demandé - plus ou moins 15 minutes - ou de retard du véhicule, l'usager est prévenu par téléphone.

### SECURITE A BORD

**Le port de la ceinture est obligatoire.**

## PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Pour les personnes en fauteuil roulant, **la fixation des fauteuils au sol est obligatoire**.  
Pour les utilisateurs ne disposant pas de dispositifs homologués, le mode de fixation est étudié au cas par cas.

## ENFANTS

**Les enfants de moins de 14 ans** doivent être **accompagnés** par une personne de plus de 14 ans.

Des **sièges auto sont fournis** pour les enfants dès lors que cela est précisé au moment de la réservation.

## BAGAGES

Les **bagages et colis peu encombrants** sont autorisés à bord.

Les **poussettes et trottinettes** sont acceptées, dès lors qu'elles sont **pliées**.

## ANIMAUX

Les **chiens guides sont autorisés** à monter à bord.

Les **animaux domestiques de petite taille** sont également acceptés, dès lors qu'ils sont installés dans un panier ou un sac convenablement fermé.

## EN SAVOIR PLUS

Pour obtenir davantage d'informations sur le service de transport à la demande TOUQUAN, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain met à disposition un guide du réseau, disponible au siège de l'intercommunalité.

Une page web dédiée est également mise en ligne : [www.bus-touquan.fr](http://www.bus-touquan.fr).

Le règlement d'exploitation est disponible dans chaque véhicule TOUQUAN. Il peut vous être transmis sur demande.

Enfin, afin de faire connaître ce service au plus grand nombre, une campagne d'information sera déployée sur tout le territoire entre le 1<sup>er</sup> et le 20 septembre 2023.

## CONTACT

Manon Séguéla (06.21.07.94.08) - [mobilite@cc-plainedelain.fr](mailto:mobilite@cc-plainedelain.fr)  
ou Mathilde Remuaux - [m.remuaux@cc-plainedelain.fr](mailto:m.remuaux@cc-plainedelain.fr)